



liquidation de communauté frais de notaire

Par isapat, le 10/03/2010 à 10:36

Bonjour,

Suite à une liquidation de communauté, le notaire me réclame le montant de 287.00 € supplémentaires Les frais étant plus élevés que prévus, il me réclame ce montant. J'avais signé en juin 2009, il y a un an, l'aperçu liquidatif sur bien immobilier avec un montant honoraire de 2400€ par personne.

Est ce normal ?

Nous sommes séparés depuis 2003, et divorcés de corps en 2006.

Que dois je faire ?

Avec mes remerciements anticipés.

Sincères salutations.

Isabelle